

L'ajournement

En d'autres termes, nous voulions un service à la fois abordable et durable. C'est le défi que doit relever la direction de VIA.

• (1740)

Afin d'atténuer les effets de la décision, le gouvernement a pressé VIA de traiter ses employés avec compassion et de respecter à la lettre les dispositions des conventions collectives et des ententes spéciales. En vertu d'un plan quinquennal, VIA prévoit verser des allocations de départ dépassant les 140 millions de dollars. Compte tenu de ces facteurs et de la nécessité de réduire le déficit, le gouvernement maintient sa décision de restructurer VIA Rail.

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'interviens dans le débat sur la motion d'ajournement à propos d'une question que j'ai soulevée à la Chambre des communes le 7 décembre 1989. J'interrogeais le gouvernement au sujet de certains aspects de son projet de récupération des prestations sociales et plus particulièrement au sujet de la façon dont il avait présenté ce projet de récupération fiscale aux Canadiens.

Lors d'un échange avec le ministre des Finances, ce dernier a parlé de consultations qu'il avait eues avec l'organisme La Voix—Le Réseau des aînés avant de déposer son budget. À la suite de cette allusion à ces consultations préparatoires au budget, l'organisme a publié un communiqué, dans lequel il accusait le ministre de déformer ses paroles. Le communiqué disait: «Les personnes âgées ont été consternées hier de constater que leurs paroles avaient été déformées au point que l'on dise qu'elles appuient la mesure de récupération fiscale des prestations que le gouvernement propose.»

J'ai posé une question à ce sujet à la Chambre. En l'absence du ministre des Finances, c'est le ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires qui a répondu. Il a empiré les choses. Il a décidé d'essayer de citer quelque chose qu'avait dit M^{me} Woodsworth, de l'organisme La Voix—Le Réseau des aînés.

Voici, comme en fait foi le harsard, ce qu'à dit le ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires:

Monsieur le Président, c'est le député qui déforme les paroles du ministre des Finances. C'est exactement ce qu'a dit M^{me} Woodsworth, qui représentait ce groupe. Elle l'a dit et je vais vous relire ce passage. Je vais le lire lentement. . .

Il disait ça avec un certain sarcasme dans la voix.

. . . nous sommes d'accord avec le Conseil économique pour dire que les gens qui ont un revenu de plus de 50 000\$ par année doivent rembourser une partie de leur pension de vieillesse.

M^{me} Woodsworth a réagi en écrivant une lettre dans laquelle elle a parlé de cette citation. Elle a dit:

La Voix a toujours été d'avis que la récupération des pensions menace sérieusement le principe de l'universalité des programmes sociaux du Canada. Nous n'avons jamais appuyé cette mesure. Je sais que je n'ai personnellement jamais fait pareil commentaire.

Nous avons communiqué avec le Conseil économique du Canada, qui n'a pu trouver aucun rapport dans lequel on fait allusion à la récupération des pensions ou au seuil de 50 000 \$.

Ce qui nous préoccupe davantage, c'est que la récupération des pensions n'a été annoncée que lors du dépôt du budget, en avril. Nous nous demandons comment un débat sur la récupération des pensions ou sur le seuil de 50 000 \$ aurait pu avoir lieu en février, alors que cette mesure n'a été annoncée qu'en avril.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas m'appesantir outre mesure, mais le ministre d'État chargé de la Privatisation et des affaires réglementaires était manifestement impatient de faire valoir son point de vue et il l'a peut-être fait avec une pointe d'insistance qu'il a regrettée plus tard. De toute évidence, le gouvernement a proposé la récupération des prestations de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales d'une manière que je qualifie de sournoise.

Avant les deux élections, le premier ministre a dit de ces programmes sociaux qu'ils étaient des «dépôts sacrés». Il n'a jamais laissé entendre à quiconque qu'il était sur le point de les réduire et, pourtant, lorsque le premier budget a été déposé après les dernières élections, c'était écrit noir sur blanc.

Le processus—eh bien, il n'y a pas eu de processus. On a annoncé cette mesure dans le budget et elle a été adoptée dans le projet de loi de l'impôt sur le revenu.

La question n'est pas de savoir si on appuie ou non le principe de l'universalité. Ce qui importe, c'est de bien comprendre que l'universalité a toujours été le fondement de nos programmes sociaux au Canada, qu'il s'agisse d'allocations familiales, de pension de la vieillesse ou d'assurance-maladie. En un certain sens, même l'éducation est un programme social puisque l'accès universel en constitue le fondement.

Or, on ne saurait modifier la structure fondamentale de nos programmes sociaux sans signifier son intention de tenir un débat public en règle pour entendre les différents points de vue sur la question de l'universalité et permettre non seulement aux intervenants fiscaux, mais aussi aux intervenants sociaux de se faire entendre. Une